



Terrain au nom de mon épouse

Par **baltazaar**, le **03/01/2015** à **04:04**

Salutations,

En 2000 mon épouse à fait l'acquisition d'un terrain sur lequel nous avons fait bâtir notre maison.

Bien que payé via notre compte commun tout à été fait à son nom.

En 2006 nous avons fait construire notre maison qui est à nos deux noms et trois ans plus tart nous nous sommes mariés.

Dans l'hypothèse d'un divorce, puis-je revendiquer la propriété à parts égales de notre maison ?

Merci par avance.

Cordialement

Par **domat**, le **03/01/2015** à **20:43**

Bsr,

la maison appartient au propriétaire du terrain donc à votre pouse.

dans le cadre du divorce, votre épouse devra une récompense à la communauté qui l'a enrichie.

cdt

Par **baltazaar**, le **04/01/2015** à **00:12**

Merci de votre réponse.

Concrètement je ne récupérerai donc pas la moitié de sa valeur à la revente ?